

AVIS À LA BATELLERIE

Code des transports L 4241-3

Publié sur le site : <http://voies-navigables.bretagne.bzh>

Voie navigable : Canal de Nantes à Brest

Titre : Restriction de mouillage pour l'année 2020

Avis n° : 2020 - BNB-B- 006

du: 9 juin 2020

Secteur (bief) : 18 à 110 et 192 à 236

Point(s) kilométrique(s) : du PK [] + [] au PK [] + []

Fait(s) à signaler :

Vu le code des Transports et notamment l'article L4241-3;

Considérant la présence d'atterrissements dans le chenal de navigation limitant le mouillage ;

Considérant que la Région ne sera pas en mesure d'obtenir au cours de l'année 2020 l'autorisation au titre du code de l'environnement de curer le chenal de navigation pour rétablir le mouillage de 1,60 m ;

Considérant que, en l'absence de l'autorisation précitée, le rétablissement des profondeurs dans le chenal a été limité à l'écrêtement des atterrissements ponctuels entravant totalement la navigation ;

Le présent avis annule et remplace l'avis 2020-BNB-B-003 en date du 29 mai 2020;

Les usagers sont informés qu'à compter du vendredi 12 juin les restrictions de mouillage, jusqu'à nouvel avis, sont :

- Du bief 18 de Redon au bief 29 de Montertelot : 1.05m
- Du bief 34 de Saint Jouan (Guillac) au bief 35 de Josselin: 0.75m
- Du bief 55 de Coët Prat (Gueltas) au bief 110 du Porzo (Neulliac) : 1.05m
- Du bief 219 de Chateauneuf au bief 236 de Chateaulin : 1.05m
- Bief 237 de Guily Glaz : 3.20m (cf RPP)

Concernant les biefs 30 à 33, 36 à 54 et 192 à 218, la navigation n'est actuellement pas ouverte. (voir date prévisionnelle d'ouverture indiquée sur le site <http://voies-navigables.bretagne.bzh>).

Des avis ultérieurs seront diffusés au fur et à mesure des ouvertures de sections et de l'avancé des travaux d'écrêtement.

Avis émis par : Subdivision Blavet, canal de Nantes à Brest